

# POURQUOI CREER UN COLLEGE ?

Selon les statuts de la Fédération du Scoutisme Français,

Article I

« Le Scoutisme Français fédère les différentes associations françaises qui se réclament des **buts, principes et méthodes du scoutisme** tels que définis par les constitutions de l'Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses (AMGE) et de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS).

Les associations appartiennent par son intermédiaire aux instances mondiales de guidisme et de scoutisme : Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses (AMGE) et/ou Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS).

**Indépendant** de tout parti politique, dans la compréhension et le respect des inspirations diverses des associations constituantes, le Scoutisme Français affirme **l'unité éducative** du scoutisme au service de la jeunesse en France.

Il se propose de régler toutes les questions d'intérêt commun au scoutisme et de présenter aux membres des diverses associations, comme à l'opinion publique, la réalité d'un Scoutisme Français uni dans sa diversité.

Sa durée est illimitée et son siège est à Paris.

Article II

Le rôle de la fédération est le suivant:

- la **représentation** du Scoutisme Français,
- la collaboration entre les associations membres dans tous les **domaines techniques et administratifs**, (...)
- la **mise en oeuvre des actions que le Conseil national décidera** et en particulier celles fixées dans la motion d'orientation telle que définie dans le Règlement intérieur. »

***Au niveau local, départemental ou régional, créer un collège du Scoutisme Français, c'est faire vivre la fédération à l'échelle des jeunes, échanger sur les pratiques éducatives, partager des activités et des formations, et découvrir des scoutismes différents, mais aux mêmes finalités.***

***Travailler ensemble permet d'être plus fort et plus cohérent face aux institutions et aux médias, et nous rappelle que la Fédération du Scoutisme Français est le plus grand mouvement de jeunes en France !***